

## CONVENTION SOUTIEN AUX GAGNANTS DU 1<sup>ER</sup> PREMIER PRIX DE L'INNOVATION TOURISTIQUE

**Vu** le Règlement européen n°1082/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006, relatif à un Groupement européen de coopération territoriale,

**Vu** la Convention et les Statuts modifiés de l'Eurorégion GECT Pyrénées-Méditerranée signés le 18 juin 2009,

**Vu** la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et ses textes d'application dont le décret n°2001-495 du 6 juin 2001,

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L1115.1 et L 1115.4.2, relatifs aux actions de coopération internationales et transfrontalières, et D 1617.19, relatif aux pièces justificatives à produire avant paiement,

**Vu** la Délibération n°2011-09-03, de l'Assemblée générale de l'Eurorégion GECT Pyrénées-Méditerranée en date du 13 septembre 2011, visant à autoriser les chefs de file de projets bénéficiaires de subventions à les redistribuer aux autres partenaires,

**Vu** la Délibération n° 18\_06\_05, en date du 14 juin 2018, relative à l'adoption du budget de l'année 2018 de l'Eurorégion GECT Pyrénées-Méditerranée,

**Vu** le dossier de candidature présenté par l'entreprise MABRIAN TECHNOLOGIES en date du 7 septembre 2018,

**Vu** le procès-verbal de la commission tourisme du 4 octobre 2018,

**Vu** la Délibération n° 18\_12\_01 de l'Assemblée générale de l'Eurorégion GECT Pyrénées-Méditerranée en date du 21 décembre 2018, relative à l'attribution du premier prix d'innovation touristique,

### ENTRE

L'Eurorégion GECT Pyrénées-Méditerranée, immatriculé sous le numéro SIRET 130 007 511 00038, dont le siège est sis Centre del Món, 35 boulevard Saint-Assisclé, 66000 Perpignan, France,

Représentée par M. Xavier BERNARD-SANS dûment habilité par l'arrêté n° 18\_012 du 14 juin 2018, ci-après désigné par l'Eurorégion, d'une part,

### ET

L'entreprise MABRIAN TECHNOLOGIES, immatriculée sous le numéro NIF B57795668 dont le siège est Carrer d'es muret s/n, 07702, MAO – Iles Baléares, Espagne, Représentée par SANTIAGO CAMPS, ci-après désigné par le bénéficiaire, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 : Objet :**

**Cette subvention intervient suite au lancement du 1<sup>er</sup> concours Eurorégional de l'innovation touristique qui a pour objectifs de :**

-Récompenser « le » ou « les » startups/jeunes entreprises du secteur du tourisme avec un volet innovation qui ont un modèle économique permettant un développement sur les territoires composants l'Eurorégion, il existe sur les 3 territoires des « pépites » en innovation touristique qui méritent d'être valorisées au niveau Eurorégional.

-Mettre en relation des professionnels du secteur du tourisme avec des jeunes entreprises pouvant proposer une offre de services ou produits améliorant leur compétitivité,

-Créer du lien entre les jeunes entreprises des 3 territoires et répondre mutuellement aux attentes et besoins des clients. L'idée est de lancer 1 appel à candidature ouvert aux 3 Régions en collaboration avec les membres de la commission tourisme pour la pré-sélection des jeunes entreprises.

#### **ARTICLE 2 : Conditions d'utilisation de la subvention et engagements du bénéficiaire**

Le prix eurorégional prend la forme d'une subvention destinée à financer les dépenses de projets de développement de l'innovation, d'augmenter les retombées économiques Eurorégionales de cette innovation, de prendre en compte le développement sociétal et environnemental de l'innovation.

#### **ARTICLE 3 : Nature de la récompense**

Une subvention Eurorégionale de **cinq mille euros (5000 EUR)** est attribuée au bénéficiaire en récompense du 1<sup>er</sup> prix de l'innovation touristique décerné par le jury le 22 novembre 2018 à Montpellier.

#### **ARTICLE 4 : Modalités de versement de la récompense**

La subvention accordée au bénéficiaire au titre de la récompense est d'un montant de cinq milles euros (5000€).



Euroregió Pirineus Mediterrània  
Eurorégion Pyrénées-Méditerranée  
Euroregión Pirineos Mediterráneo

Le versement de cette subvention eurorégionale intervient après la remise du prix Eurorégional de l'innovation touristique décerné par les 3 représentants des régions membres de l'Eurorégion le 22 novembre 2018.

Le versement de la subvention sera effectué en une fois sur le compte bancaire suivant :

MABRIAN TECHNOLOGIES SL  
ES66 0081 0232 3000 0140 9551 / BSAB ESBB  
Carrer ROSARI, 15 - Maó 07703  
Oficina 0232

Le bénéficiaire transmettra un relevé d'identité bancaire complet à l'Eurorégion.

Le montant de la subvention ne peut excéder la somme précisée à l'article 1.

#### **ARTICLE 5 : Durée de la convention**

La convention prend effet à la date de signature par les parties

#### **ARTICLE 6 : Délai de réalisation**

Le projet s'exécute à partir du 22 novembre 2018 et jusqu'au paiement de la subvention.

#### **ARTICLE 7 : Publicité et communication**

Le concours financier de l'Eurorégion devra être mentionné par le bénéficiaire au moyen de supports de communication appropriés à la nature de l'objet subventionné.

Le bénéficiaire s'engage à mentionner sur ses supports de communication liés à l'activité du projet subventionné, la mention suivante : « *soutenu par l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée* ».

Enfin, chaque fois que faire se peut, il appartient au bénéficiaire de la subvention de convier l'Eurorégion aux principales étapes de restitution de l'action financée.

Lors de chaque évènement public en lien avec le projet soutenu dans la présente convention, il est convenu que le bénéficiaire invite l'Eurorégion et, le cas échéant, en fonction du

programme dudit évènement et d'un commun accord, lui permette de présenter l'établissement et l'action de l'Eurorégion.

### **ARTICLE 8 : Régime et Contrôle de la subvention**

Concernant le régime de la subvention, en signant la présente convention et au titre des présentes, le bénéficiaire atteste qu'il n'est pas assujéti au régime européen dit des aides d'Etat et qu'il ne dépasse le plafond d'aides publiques prévu au Règlement européen « de minimis » qui est de deux cent mille euros (200 000€) au cours des trois derniers exercices fiscaux.

En dehors de la vérification opérée au moment du versement de l'aide, l'Eurorégion se réserve le droit de procéder à toute autre forme de contrôle après le versement de l'aide et de se faire remettre tout document nécessaire à la réalisation d'audit financier portant sur des opérations ayant reçu un concours financier de la collectivité.

La décision attributive de subvention informe le bénéficiaire que la subvention peut faire l'objet d'un contrôle sur pièce ou sur place dans un délai de 3 ans suivant le paiement du solde ou la date de caducité. A cette occasion, il devra fournir toute pièce justificative des dépenses et tout autre document financier dont la production serait jugée utile.

### **ARTICLE 9 : Avenants**

Toute modification aux présentes devra faire l'objet d'un avenant.

### **ARTICLE 10 : Recours**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

### **ARTICLE 11 :**

L'Eurorégion est chargée de l'exécution de la présente Convention, dont ampliation sera adressée au représentant de l'Etat en charge du contrôle de la légalité de l'acte, au Payeur régional et au bénéficiaire.



Euroregió Pirineus Mediterrània  
Eurorégion Pyrénées-Méditerranée  
Euroregión Pirineos Mediterráneo

Fait à Perpignan, le 21 décembre 2018

En deux exemplaires originaux,

Pour le Directeur General

**SANTIAGO CAMPS**

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général,

**Xavier BERNARD SANS**

Copie : Paierie Régionale d'Occitanie.

## **ANNEXE TECHNIQUE ET FINANCIERE A LA CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION**

Bénéficiaire : l'entreprise MABRIAN TECHNOLOGIES  
Intitulé de l'opération : 1ER PREMIER PRIX DE L'INNOVATION TOURISTIQUE

### **PROJET**

#### **Bref descriptif technique du projet :**

Les institutions membres de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée souhaitent valoriser la création d'entreprise et l'esprit d'initiative en matière de tourisme et d'innovation. Le présent appel à candidature, piloté par le GECT Pyrénées-Méditerranée, vise à encourager les coopérations et l'émergence de projets novateurs pour le territoire eurorégional, mais aussi à aider des projets plus locaux à acquérir une dimension et une projection européennes.

Cet appel à candidature est dans la ligne de la Feuille de route 2018-2020 de l'Eurorégion, en particulier la priorité de développer la coopération entre les centres de recherche, les PME et clusters de son territoire.

#### ➤ **Les objectifs sont :**

- Récompenser « le » ou « les » startups/jeunes entreprises du secteur du tourisme avec un volet innovation qui ont un modèle économique permettant un développement sur les territoires composants l'Eurorégion, il existe sur les 3 territoires des « pépites » en innovation touristique qui méritent d'être valorisées au niveau Eurorégional.
- Mettre en relation des professionnels du secteur du tourisme avec des jeunes entreprises pouvant proposer une offre de services ou produits améliorant leur compétitivité,
- Créer du lien entre les jeunes entreprises des 3 territoires et répondre mutuellement aux attentes et besoins des clients. L'idée est de lancer 1 appel à candidature ouvert aux 3 Régions en collaboration avec les membres de la commission tourisme pour la pré-sélection des jeunes entreprises.

#### ➤ **Les critères d'évaluation pour décerner ce prix :**



Euroregió Pirineus Mediterrània  
Eurorégion Pyrénées-Méditerranée  
Euroregión Pirineos Mediterráneo

- 1) Intensité de l'innovation : Caractéristiques de l'innovation
- 2) Retombées économiques Euro régionales: impact potentiel du point de vue économique ; impact auprès du public ; impact sur les professionnels eurorégionaux
- 3) Prise en compte du développement sociétal et environnemental de l'innovation: Impacts sur l'environnement, impacts sur le développement sociétal grâce à l'innovation.
- 4) Capacité d'entreprendre des porteurs de projets: qualité de l'organisation solidité et équilibre au sein de l'entreprise, capacité à embaucher et capacité de développement à l'international.
- 5) Financement de l'innovation : mode de financement de l'innovation, risque financier

➤ **Les prix :**

**Prix Eurorégional (premier prix)**

- Aide financière de 5000€.
- Entrées au Salon 4 Years From Now (le salon des starts-ups le plus important d'Espagne).
- Participation au Campus Européen de l'Innovation Touristique à Montpellier le 22 novembre 2018
- Communication, promotion dans les médias et dans les réseaux sociaux de l'Eurorégion.
- Support au gagnant, dans son développement Eurorégional, offert par les membres de l'Eurorégion.

**Prix du Jury (deuxième prix)**

- Entrées au Salon 4 Years From Now (le salon des start-ups le plus important d'Espagne).
- Participation au Campus Européen de l'Innovation Touristique à Montpellier le 22 novembre 2018.
- Communication, promotion dans les médias et dans les réseaux sociaux de l'Eurorégion.
- Support au gagnant, dans son développement Eurorégional, offert par les membres de l'Eurorégion.

**Prix Coup de Cœur (troisième prix)**

- Participation au Campus Européen de l'Innovation Touristique à Montpellier le 22 novembre 2018.
- Communication, promotion dans les médias et dans les réseaux sociaux de l'Eurorégion.
- Support au gagnant, dans son développement Eurorégional, offert par les membres de l'Eurorégion.